

DÉCISION MUNICIPALE

2023- 101

Service : Finances – commande publique

Références : LD

Objet : MARCHÉ DE PRESTATION DE PETIT ENTRETIEN ET LA CONDUITE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'EAU DE LA PISCINE BATISTE-LEFEVRE A COUËRON (44) – APPROBATION D'AVENANT N°2

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R.2123-1 et R. 2123-4 à 2123-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ouverte ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2022-38 en date du 14 juin 2022 attribuant le marché de prestation de petit entretien et la conduite des installations de traitement d'eau de la piscine Batiste-Lefèvre à Couëron ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires ou modificatifs sur l'opération visée en objet ;

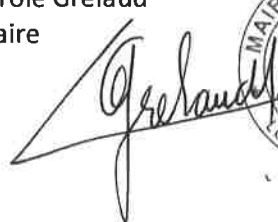
décide

Article 1 : De signer l'avenant n° 2 de marché de prestation de petit entretien et la conduite des installations de traitement d'eau de la piscine Batiste-Lefèvre à Couëron avec l'entreprise Engie Energie Services pour un montant de 1 633.07 € HT, soit 1 959.68 € TTC, portant le marché à 46 769.62€ HT, soit 56 122.34€ TTC.

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 25/09/2023

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 23/09/23 au 29/11/2023

Transmise en Préfecture le : 25/09/2023